AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-02-18-00199 Référence de la demande : n°2021-00199-011-001

Dénomination du projet : Indre Nature - Parc éolien Vouillon Paudy

Lieu des opérations : -Département : Indre -Commune(s) : 36260 - Paudy.36100 - Vouillon.

Bénéficiaire : INDRE NATURE

MOTIVATION ou CONDITIONS

L'association départementale de protection de la nature et de l'environnement Indre-Nature est chargée dans cette demande de dérogation du suivi de la mortalité des chiroptères et oiseaux occasionnée par les 6 éoliennes du parc de la commune de Vouillon dans le département de l'Indre.

La méthodologie poursuivie est conforme au protocole national de récolte des animaux morts ou blessés et l'association départementale Indre-Nature a toute compétence pour ce faire.

C'est pourquoi un avis favorable sans réserve est accordé à cette demande.

MOTIVATION ou CONDITIONS		
Par délégation Nom et prénom	du Conseil national de la protection de la nature : n du délégataire : Michel Métais	
AVIS : Favorable [X]	Favorable sous conditions [_]	Défavorable [_]
Fait le : 25/06/2021		Signature :